

***L'école nouvelle et la répartition sociolinguistique
des deux langues: l'arabe et le français.
La place et le rôle des répertoires linguistiques***

KAHELSEN CHERIF
Université de Ouargla

Résumé :

Les recherches sur la traduction sont susceptibles d'apporter des transparences sur la dichotomie: enseignement apprentissage des langues. La science de la traductibilité de ces dernières peut susciter de nouvelles stratégies à travers tout ce qui concerne les profils d'apprenants de la structuration des matières à enseigner ou encore de l'évaluation. Pour notre cas, l'étude de la traduction de l'arabe en français et réciproquement tient à l'expérimentation que nous avons menée et que regroupe deux axes :

- la sociolinguiste du français, et de l'arabe à l'intérieur des familles.

-les compétences des apprenants acquises au niveau de la première année licence en traduction.

Introduction

Dans cette étude de recherche, nous nous interrogerons sur l'acquisition, et l'apprentissage des deux langues, entre l'appropriation dite normale, et l'appropriation du point de vue social. Nous procéderons aussi, à l'analyse des articulations possibles entre l'école,

et la répartition sociolinguistique des deux langues. Nous exposerons en détail les comportements ciblés, en tant que tels, et sur les modes de communication en exo lingue. Nous nous demanderons s'il est possible, et comment se construira une coordination entre les deux langues, en essayant de nous appuyer sur les travaux des apprenants. Nous montrerons qu'une telle liaison est possible, mais qu'elle devra satisfaire les exigences propres aux modes de transmissions scolaires, et ce par les analyses conversationnelles. Plusieurs travaux actuels ont permis des rapprochements intéressants, entre les didacticiens arabophones et francophones, aussi bien en ce qui concerne les conceptions de l'appropriation des contenus en arabe et en français, que sur les relations entre le lexique général, et les vocabulaires scientifiques et techniques des deux langues.

Nous projetons établir une somme de questions linguistiques, que pose l'emploi des termes des deux langues. Nous serons satisfaits, si nous pouvions aussi ouvrir plus largement encore cette voie de la recherche linguistique des deux langues, mais qui paraît devoir s'imposer dans la perspective du développement des sociétés modernes.

1. La systémique de la langue arabe

1.1. La morphologie en arabe

La morphologie des mots en arabe, est née de l'ordre alphabétique des racines, et non des mots. La racine d'un mot, est toujours apparente dans l'écriture. Le lexique de la grammaire arabe est basé sur le principe de la racine trilitère. Le choix morphologique des mots

en arabe est basé sur la racine trilitère **فَعَلَ** idée de faire. Ce modèle sert de point de départ aux grammairiens pour toute étude morphologique.

1.2. La conjugaison

En langue arabe, il n'y a que deux aspects de conjugaison. On distingue :

- L'aspect accompli correspondant au passé avec un seul mode
 - L'aspect inaccompli avec trois modes
 - L'inaccompli indicatif correspondant au présent et au futur de la langue française .
 - L'inaccompli subjonctif utilisant une subordination.
 - L'inaccompli apocope correspondant au conditionnel ou « jussif ».
 - L'implicatif qui n'existe qu'aux secondes personnes.
- La conjugaison arabe est dotée de trois nombres : singulier, pluriel et duel.

1.3 Les Verbes

Le passif : dans la langue Arabe on l'appelle « verbe à agent inconnu et n'a aucune incidence sur la conjugaison.

Les formes verbales dérivées : ces formes regroupent les thèmes d'inaccompli, d'impératif, de participes et de nom d'action.

Les verbes quadrilitères: ces verbes sont le plus souvent :

- le redoublement d'une bilitère onomatopéique.
- l'étoffement expressif d'une trilitère.
- une création artificielle ou d'un emprunt.

La conjugaison des verbes dits « sourds » : Il en existe trois formes :-Forme dite normale où il y a deux consonnes identiques qui restent séparées lorsqu'elles sont constituées par une syllabe fermée accentuée.- Les deux consonnes identiques avec une forme phonétique normale, la première consonne constitue l'élément final d'une syllabe fermée accentuée, et la seconde est le premier élément d'une autre syllabe. -Les deux consonnes identiques devraient être chacune théoriquement vocalisée.

Les noms d'actions et les participes : Le nom d'action est une relation avec le verbe de forme très variable. Pour les participes il en existe deux formes :-un participe actif de type constant désignant l'agent. -Un participe passif désignant le patient

Les formées dérivées : Les formes dérivées consistent à construire sur la racine des formes verbales dérivées, et ce à l'aide de préfixes, d'infixes ou avec des redoublements.

Il en existe une quinzaine de formes dont 9 seulement sont productives :

- 1) la forme dérivée **فعل** avec redoublement de la 2^{ème} radicale.

- 2) la forme dérivée **فاعل** avec allongement de la voyelle de première radicale.

- 3) la forme dérivée **أفعل** avec préfixation d'un hamza stable.

- 4) la forme dérivée **تفعل** avec préfixation d'un 'ta' donnant un sens réfléchi passif.

- 5) la forme dérivée **تفعل** avec préfixation de 'ta' avec un sens réfléchi /passif.

**L'école nouvelle et la répartition sociolinguistique des deux langues :
l'arabe et le français. La place et le rôle des répertoires linguistiques**

- 6) la forme dérivée انفعّل avec préfixation d'un nom vocalisé et d'un hamza instable.

- 7) la forme dérivée افتعل avec infixation d'un 'ta' après la première radicale et une préfixation d'un hamza instable.

- 8) la forme dérivée افعل avec redoublement de la troisième radicale, et d'un préfixe hamza instable.

-9) la forme dérivée استفعل avec préfixation du groupe « ISTA ».

Les racines à semi/voyelles : Il y a deux catégories : - Les racines trilitères primitives considérant que la semi/voyelle est une consonne ordinaire. -Des racines bilitères : ce sont des racines bilitères primitives par étoffement.

Il existe plusieurs types de racines : -Racines assimilées à l'exemple de l'inaccompli actif et de l'impératif. Les verbes rencontrés sont à l'exemple de *réveiller : ayqaza, être joint : ittasala. Se réveiller : istayqaza.*

Les racines dites concaves : Ce sont généralement les verbes qualitatifs où il y a l'impossibilité d'existence d'une voyelle concave en syllabe fermée.

L'exemple des verbes concaves :Séjourner اقام -Etre conduit انقاد - Augmenter ازداد - Etre droit استقام

Les racines dites défectueuses : une relation entre les trilitères primitifs et les bilitères étoffés. Exemple فلا يقلو
قلّي يقلّي

Les racines anormales : les racines anormales sont des éléments dont on apporte une perturbation apparente par rapport à la norme. La gamme des racines anormales sont :

**L'école nouvelle et la répartition sociolinguistique des deux langues :
l'arabe et le français. La place et le rôle des répertoires linguistiques**

- les racines à 2^{ème} et 3^{ème} radicales identiques.
Les racines comportant un hamza en 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} radicales.

Les racines comportant une semi/ voyelle.

Le genre des noms : la langue arabe connaît un masculin et un féminin. Le masculin est dépourvu de désinence alors que le féminin est marqué par un indice.

Féminins par nature : Une infinité de noms dépourvue d'indices du féminin avec un accord du féminin. Il y a un accord, que pour un nombre restreint de noms à l'exemple : - Les noms de personnes, ou d'animaux du sexe féminin. -Les noms du ciel ou du vent.

Dans le classement des noms on trouve les thèmes suivants : *Les noms primitifs. *Les noms d'action. * Les noms collectifs. *Les noms adjectifs. *Les noms propres

Les pluriels des petits nombres : Ce sont les pluriels de noms trilitères de vocalisation variée et de noms à voyelle longue en 2^e radicale.

Les pluriels collectifs : S'appliquent à beaucoup de trilitères

Les pluriels quadri syllabiques : Ce sont les pluriels de noms quadrilitères primitifs ou dérivés de noms de temps, et de lieu.

Les pronoms personnels : L'arabe ne connaît que le pronom personnel. Il se présente sous une forme isolée ayant la valeur de sujet à l'exemple du moi, toi et nous avons une forme affixée ayant une valeur de complément

Les démonstratifs (deidique): ce sont des éléments apparentés à un nom.

**L'école nouvelle et la répartition sociolinguistique des deux langues :
l'arabe et le français. La place et le rôle des répertoires linguistiques**

Les relatifs : c'est en fait un démonstratif dont son rôle est de donner à une proposition indépendante la fonction d'épithète

La coordination : La coordination se répète avant chaque terme de fonction énumérative. La coordination peut être employée avec un nom au cas direct avec la valeur d'accompagnement.

La négation : Elle se place, devant l'inaccompli apocope, avec une tournure au cas direct devant un nom.

L'interrogation : L'arabe ignore l'interrogation par inversion.

Les particules pré/ verbales : En arabe, il y a une réunion de particules normalement employées avec un verbe pour en préciser la valeur temporelle ou modale.

2. La syntaxe : En arabe la syntaxe est déterminée par la notion de flexion. La syntaxe nominale est fonction du masculin, du féminin, du singulier et du pluriel.

Dans le système de la syntaxe en arabe, il existe la flexion à trois cas : * Le nominatif, le cas direct. *Le génitif, le cas indirect. *Les trois voyelles U, A, I.

Lorsque le nom est indéterminé il existe :

- La flexion des noms de racines.
- La flexion longue.
- La flexion des diptotes.

Les flexions du nombre : Les flexions du nombre sont rassemblées en trois rubriques :

- critère syntaxique.
- critère morphologique
- critère épithète

**L'école nouvelle et la répartition sociolinguistique des deux langues :
l'arabe et le français. La place et le rôle des répertoires linguistiques**

Les flexions du pluriel (masculin), s'appliquent aux participes, aux adjectifs, à l'élatif

- aux noms propres masculins
- à des noms biletères :
- flexion du pluriel (féminin).
- flexion du duel

La phrase nominale : La phrase nominale ne comporte pas de verbe – quelques propositions comportent un verbe non principal et peuvent lui être intégrées. Avec peut être un sujet : soit un nom, un pronom, un démonstratif, un interrogatif. Elle peut être un attribut, un nom, un adjectif, un démonstratif, un complexe prépositionnel.

La phrase verbale indépendante : L'ordre dans ce type de phrase est : * Verbe + sujet + compléments. * Directs + compléments circonstanciels + compléments indirects.

La syntaxe du passif : Le passif de l'arabe ne peut avoir qu'un sujet grammatical. Le sujet réel nommé comme complément d'agent.

La syntaxe des verbes d'existence : Ce sont des phrases entraînant un attribut. Ce dernier peut être à l'inaccompli indicatif. Dans les autres verbales la tournure, peut être rendue par notre infinitif complément

- La Syntaxe de la phrase verbale articulée :

Dans ce type de syntaxe, nous distinguons successivement les procédés de juxtaposition, de subordination, et de coordination

- La subordination par juxtaposition :

La juxtaposition établit entre deux verbes une relation de subordination. Il y a une évidence lorsque le

premier verbe est à l'accompli, et le second à l'inaccompli. Nous distinguons, dans ce type de syntaxe les tournures dites « inchoatives », et les tournures dites circonstancielles. La juxtaposition consiste à annexer une proposition verbale à un nom, et ayant pour valeur un complément circonstanciel. La proposition verbale est considérée comme un complément déterminatif.

- Proposition relative :

La proposition relative est assimilable à une épithète. Elle est juxtaposée à son antécédent, et ne comporte pas de lien organique avec la principale. Elle est : -Indépendante, et contient tous les éléments, qui en font une phrase complète.

La juxtaposition immédiate de la relative, et de son antécédent ne vaut, que si ce dernier est indéterminé. S'il est déterminé, la relative est introduite par le relatif qui joue le rôle de déterminant, et qui s'accorde en genre et en nombre avec l'antécédent.

Lorsque l'antécédent a un complément déterminatif indéterminé, elle est sujette par des tournures de forme. Il peut arriver, que l'antécédent porte l'article tout en conservant une valeur générale. La proposition peut en ce cas être juxtaposée sans emploi du relatif.

- La subordination par particules :

La subordonnée de concomitance s'exprime par la conjonction de coordination « et ».

- La subordonnée de but :

Elle s'exprime à l'aide de particules dont les plus courantes emploient obligatoirement le subjonctif.

D'autres n'entraînent le subjonctif que si elles sont prises dans une acceptation finale

-La subordonnée complétive :

La subordonnée complétive s'exprime avec **أَنْ** ou **أَنَّ** qui ne sont que deux formes de la même forme. Elle entraîne à l'inaccompli subjonctif, elle ne peut être suivie que d'un nom au cas direct ou d'un pronom affixe. Le choix de la particule dépend exclusivement du sens du verbe principal

-Les subordonnées circonstancielles :

Celles qui posent le moins de problèmes, sont les circonstancielles de temps dans lesquelles l'aspect du verbe subordonné est commandé par la nature de la subordination.

- La subordonnée hypothétique :

C'est la phrase double, dont la subordination y est en quelque sorte réciproque.

3. La systématique de la langue française

3.1. La structuration grammaticale en langue française, est tout au moins sujette à trois structures :

• **Structure 1:** La morphologie déterminée à travers les mots variables et invariables. Dans cette rubrique nous trouvons :

- Les catégories verbales en fonction du temps ou de la personne.
- Le recours massif aux locutions adverbiales
- Conjonctives – exclamatives – prépositives.

**L'école nouvelle et la répartition sociolinguistique des deux langues :
l'arabe et le français. La place et le rôle des répertoires linguistiques**

- L'emploi de verbes modaux à sémiotique paralinguistique et prosodique, et non modélisée.
- Les particules de subordination non simples à l'exemple de ' la temporelle relative.
- L'expression de référence temporelle à l'exemple des adverbes
- des conjonctions de coordination – des moyens lexicaux, et des relations d'ordre.

• **Structure 2:** Cette rubrique est caractérisée par:

- L'expansion morphologique, et tout ce qui concerne l'expression temporelle, sur le verbe.
- Les pronominaux anaphoriques dans le contexte morphologique.
- Les catégories de syntaxes nominales et verbales.
- Les propositions à tendance de lieu – au dessus – dessous – sous.

• **Structure 3:** Cette structure est déterminée par l'expression de la temporalité, surtout en ce qui concerne le futur, et l'irréel :

- Les adverbes de manière (ment).
- La diversification des particules.

4. La diffusion des mots scientifiques et techniques dans les répertoires arabe/français et français/arabe

Nous pouvons nous demander, quelle est la part des vocabulaires scientifiques et techniques dans un lexique commun arabe/français et français/arabe. Et en outre comment s'opère le transfert d'unités lexicales,

entre les deux langues. Il convient de poser quelques questions de terminologie :

- Il semble bien que l'on n'ait pas encore réussi à se mettre d'accord sur les notions de lexique et de vocabulaire.
- Du point de vue traductologie, il existe un grand nombre de dictionnaires techniques.

Les traducteurs professionnels connaissent les limites des dictionnaires spécialisés, notamment les lacunes de leur nomenclature. -Quoi qu'il en soit, l'étude comparative approfondie, désormais possible à l'aide d'ordinateur, d'un grand nombre de ces dictionnaires, apporterait à la lexicologie commune de l'arabe ou du français, d'utiles informations. Selon les textes, on rencontre tantôt le vocabulaire, tantôt le lexique, suivis des adjectifs. (commun – courant – général – usuel – ou autres). Pour s'en tenir aux titres et aux sous titres de quelques dictionnaires arabe/français et français/arabe non spécialisés de parution récente, on trouve le lexique usuel, et le vocabulaire commun doté de termes courants – éléments primordiaux du vocabulaire – masse lexicale commune. Le lexique commun représente les mots utilisés pour tous, que se soit pour les arabophones, ou les francophones. Il est bien entendu que dans chaque idiolecte il existe des chevauchements entre les différents sous ensembles. Les limites entre les deux langues ne sont pas toujours nettes. Il y a une part importante de l'utilisation du lexique des lecteurs de presse, des auditeurs de la radio, et de la télévision.

5. Les affinités entre les deux langues:

Les deux langues ont obligatoirement des points en commun sous une image familiale ou sœur. Mais chacune des deux langues revêt des spécificités qui tendent à les éloigner l'une de l'autre. Les questions sur lesquelles portera notre étude sont :

*** Quels sont les points communs entre les deux langues ?**

La langue arabe et la langue française ont les mêmes domaines à savoir : l'acquisition académique, et professionnelle dont le tout est coordonné par la didactique. Au niveau des deux langues, la représentation est la même. Elle se fait par un vaste ensemble de personnes optant pour la compréhension, et l'utilisation de ces deux langues à travers l'écrit et l'oral. Dans la linguistique arabophone ou francophone les apprenants sont sujets à des problèmes d'ordres variés :

- Difficultés linguistiques – difficultés dans la manipulation des sujets réels – difficultés d'ordre culturel – difficultés relationnelles et personnelles.

Dans les deux langues, les objectifs sont les mêmes. Les apprenants sont appelés à acquérir des connaissances académiques en classe, et des connaissances professionnelles sur le terrain. Les stratégies au niveau de ces langues sont pratiquement les mêmes. Elles sont d'ordre cognitif, et métacognitif. Ces modes de connaissances contribuent à contourner les difficultés rencontrées, à les résoudre, à raisonner sur le manque, à s'affronter dans le temps, et dans l'espace aux différents apprentissages des deux langues. Les périodes

d'apprentissage chez les apprenants sont stigmatisées par de multiples phénomènes d'erreurs à savoir : morphologiques, syntaxiques et lexicaux, et sémiotiques, dont nous savons tous, que ce sont des acquisitions d'un chemin trop épineux et lent, et dont l'aboutissement est plus ou moins satisfaisant. La langue arabe et la langue française ont les mêmes similitudes, en ce concerne les diverses étapes des apprentissages académiques ou professionnels.

***Les écrits discursifs et des références communes:**
Dans l'optique générale, les écrits en langue française ou en langue arabe s'appuient sur un cadre de référence lexicale commune. Dans les deux langues la plupart du temps, les références bibliographiques sont faites sur les disciplines à l'exemple de la linguistique pragmatique, la linguistique de l'énonciation, et les analyses du discours.

Dans le domaine de la traduction et de la recherche commune, les deux langues peuvent effectivement dialoguer. Il semble que les deux langues partagent des concepts opératoires communs, et dont les plus importants sont les notions d'apprentissage, d'acquisition, d'appropriation, d'étayage, de médiation, de compétence et de performance. Dans les deux, il y a un mouvement de remontée des sciences humaines, mais à des degrés variables. Au fond, il y a une reconnaissance mutuelle mitigée. Les frontières entre les deux langues ne sont pas du tout rigides. Les fluctuations de compréhension, sont toujours possibles surtout qu'elles sont du ressort du langage, que les spécialistes en langue française, et en langue arabe travaillent bien dans le domaine de l'apprentissage des langues.

***Quelles sont les divergences ?**

- **du côté de la langue arabe** : elle offre un système fort différent que celui des autres langues à l'exemple de l'anglais et du français. Le modèle présente une régularité morphologique, et syntaxique rationnelle à l'image de l'esprit de géométrie ou l'esprit cartésien. La langue arabe ne vise pas autre chose qu'à exposer les grands traits de la structure de la langue à travers la linguistique. La stabilité de la langue arabe n'ayant pas changé, et il est inutile de faire une distinction quelconque entre *l'arabe classique* et *l'arabe moderne*.

Les spécialistes en langue arabe, se sont appuyés généralement sur la langue coranique. Le système phonique de l'arabe est généralement caractérisé par la prééminence des consonnes qui s'écrivent obligatoirement, et dont l'adjonction des voyelles étant facultative. Le système phonique est, qu'il est issu de la lecture canonique du coran. Dans la langue arabe, il y a toujours une opposition pertinente entre un certain nombre de dentales, et de pré-palatales. La morphologie en arabe est à l'assimilation entre les éléments vocaliques et semi vocaliques. En morphologie à l'exemple de la notion de racine les dictionnaires arabes sont depuis toujours classés par ordre alphabétique des racines et non des mots. Du point de vue conjugaison, l'arabe ne connaît qu'un seul type. On distingue l'aspect accompli correspondant au présent, et au futur qui a trois modes.

Une deuxième forme de l'inaccompli est appelée apocodée, conditionnel, ou jussif. La conjugaison de l'arabe comporte trois nombres : singulier, pluriel et duel. Dans la syntaxe ; il y a une déclinaison pour faire savoir

qu'il s'agit de variations purement casuelles sans relation avec le genre et le nombre. Les flexions du masculin, du féminin, du singulier et du pluriel sont en arabe foncièrement identiques.

- du côté de la langue française : Généralement, si l'on raisonne sur la langue française, nous prenons comme base de données la grammaire. Dans cette dernière on passe par les opérations de base : tirer – comparer – déduire – induire. Les modes de constitution d'un savoir grammatical priment sur les représentations grammaticales instituées. Généralement, la grammaire française se construit, et se reconstruit sans cesse dans un mouvement hypothético/déductif. La grammaire française est élaborée sur des postulats, qui nous semblent discutables, d'où la fiabilité totale des descriptions grammaticales et linguistiques. Dans la langue française, l'enseignement ne peut se faire que dans la mesure où il y a une transmission d'un savoir linguistique et métalinguistique sophistiquée surtout où les apprenants ont un niveau moyen ou faible. En matière de grammaire où il y a de micro/grammaires, la visée se porte sur les interactions verbales et non verbales. Les activités socio/cognitives sont complexes. La visée communicative en langue française est basée sur: des modalités, des choix des modes, des temps verbaux, place des mots, ordre des propositions et les procédés de modalisation. Dans le même contexte, la production d'un récit implique la prise en compte de la dimension morpho/syntaxique, textuelle, d'autre part de la dimension pragmatique, et sociale du langage, et de la communication. Pour les modifications discursives, il y a lieu d'élaborer des moyens de cohésion

**L'école nouvelle et la répartition sociolinguistique des deux langues :
l'arabe et le français. La place et le rôle des répertoires linguistiques**

grâce à l'utilisation du système des anaphoriques, et l'abandon de la répétition comme seul moyen d'assurer la cohésion.

-La sociolinguistique des deux langues : Depuis l'indépendance, la langue arabe est devenue la langue officielle en Algérie. Les textes officiels, les actes administratifs et juridiques sont rédigés en langue arabe. Le système éducatif est totalement monolingue. Depuis 2002, l'état a mis en place une éducation trilingue au primaire dans presque toutes les écoles. Selon les données des directions des études et de la planification 60% des jeunes scolarisables sont scolarisés, et dont 63% des jeunes scolarisés font une scolarité normale. La presse écrite est en majorité en langue arabe, et un minimum est accordé à la langue française. Nous avons une diversification au niveau des émissions radiodiffusées et télévisées. Le public peut choisir des programmes entièrement en langue française sur RFI, TV5. Le français est la langue de la promotion sociale. Tout le monde fait des efforts pour parler le français. A l'extérieur du pays, à l'exemple des émigrés qui sont faiblement instruits utilisent en grande partie dans leur discours la langue française.

- Pour le français parlé dans la famille: dans plusieurs études, les sondages dans les maisons ont montré que les chiffres sont différents d'une région à une autre. Pratiquement les Algérois et les oranais utilisent beaucoup la langue française, dans leurs discours contraire aux sudistes où l'utilisation de l'arabe est beaucoup plus importante. Dans cette région le français

n'a pas été mis beaucoup plus en relief. Le français, généralement n'a pas été une langue première pour la majorité de la population Algérienne. Actuellement, le contact avec les pays étrangers est devenu indispensable, et ce à travers les échanges économiques et commerciaux. L'état a introduit à l'école maternelle les deux langues étrangères: le français et l'anglais. Le fort taux de scolarisation fait qu'une forte majorité de la population nationale se penche sur l'apprentissage des deux langues. Partant de l'hypothèse générale, que les mécanismes généraux, sur lesquels s'accorde la linguistique des deux langues sont susceptibles d'être mis en œuvre par des enseignants et des apprenants, mais aussi selon les situations d'apprentissage de traductibilité et du mécanisme d'induction de règles morpho/syntaxiques. La situation du face à face entre les deux langues, et l'interaction dualiste soulèvent des contraintes nombreuses: -contraintes lexicales-contraintes qui ressortent des connaissances mobilisées- contraintes pragmatiques

Le corpus : Nous avons pris une classe de première année de traduction, où les deux langues étaient mises en œuvre à travers un texte traduit en langue arabe.

Les résultats : Les résultats ont montré à travers le texte qu'environ 35% des apprenants sont capables d'induire une règle de traductibilité conforme aux règles lexicales et morpho/syntaxiques. Les règles invoquées par les apprenants dans les deux langues ne sont connues que par une minorité, et d'une façon erronée. C'est en regard de ces résultats que nous nous sommes rendus compte que les apprenants éprouvent des difficultés

**L'école nouvelle et la répartition sociolinguistique des deux langues :
l'arabe et le français. La place et le rôle des répertoires linguistiques**

énormes en passant d'une langue à une autre. La difficulté réside dans les formes verbales employées, après certains verbes modaux. Nous avons pu remarquer que 6 apprenants sur 30 améliorent leur anticipation. Au niveau de l'induction des règles, nous avons pu remarquer que 3 apprenants sur 30 progressent, en ce qui concerne l'induction de règles.

Pour les compétences, il est important de souligner que l'emploi des modes de doute après certains verbes modaux est tout au moins corrélé avec l'induction de règles. La corrélation entre les deux langues se fait très difficilement, et ce par manque de connaissances entre la pratique systématique de la langue et le lexique.

Pour conclure : à l'issue de ce test il apparaît que: - la performance dans les deux langues est très faible, et surtout en ce qui concerne la langue française.

- L'induction de la traductibilité est bien attestée chez les 50% des apprenants.

- L'induction corrélée avec l'acquisition des deux langues est loin d'être au point.

Conclusion

Dans notre étude de recherche, la démarche qui a consisté à manipuler des facteurs pour en analyser les contraintes, et les effets peut sembler lourde à mettre en œuvre. Trois considérations devraient atténuer la réticence et peuvent susciter, l'ampleur des solutions à ouvrir dans la perspective de la comparaison entre les deux langues : -pour élaborer des savoirs académiques et des savoirs faire dans le contexte de la pragmatique, il est nécessaire de s'en tenir à une conception expérimentale qui n'envisage que des situations en parallèle entre les deux langues. Le recours à une démarche expérimentale sur le terrain, fondé sur le recueil de données correspondant aux variables à étudier en interaction, sera analysé par l'outil de l'analyse factorielle des correspondances, qui s'avère très fructueux. -Le parallélisme entre les deux langues, en prenant comme base la morpho/syntaxe, avec bien sûr la rationalisation de la didactique, que l'enseignant utilise, de là, la réalisation de l'expérience s'en trouve facilitée.

- Le didacticien s'en trouve confronté à ce jumelage des deux langues. Il me semble qu'il doit s'imposer l'image du didacticien/chercheur.

Références

- BANGE, P. 1999. *L'usage de la règle dans l'enseignement et l'apprentissage de langue étrangère*. Communication présentée au colloque FOCAL « Usages pragmatiques et acquisition des langues étrangères ». Paris, 19-21 avril 1999.
- FRAUENFELDER, U., PORQUIER, R. 1979. «*Les voies d'apprentissage en langue étrangère* ». Travaux de recherche sur le bilinguisme/Working Papers in Bilingualisme 17.
- GAJO, L., 1999. *Enseignement des langues par immersion et activités métalinguistiques*, Lausanne : Faculté des lettres (thèse de doctorat).
- GENTILHOMME, Y. 1985. *Essai d'approche microsystemique. Théorie et pratique application dans le domaine des sciences du langage*. Berne : Peter Lang.
- PERDUE, C. 1993. «*Comment rendre compte de la « logique » de l'acquisition d'une langue étrangère par l'adulte* » Etudes de linguistique appliquée 92. pp. 8-22.
- POCHARD, J. 1994 (éd.) *profils d'apprenants*. Saint-Etienne : Publication de l'Université de Saint- Etienne.
- PORCHER, L. 1977. «*Pour une sociologie des apprentissages* ». In MOIRAND, S (éd). « Les nouveaux débutants ». Le Français dans le Monde 133, pp. 73-77.
- TREVISE, A 1992. La gestion cognitive de l'étrangeté dans l'acquisition d'une langue étrangère. *Acquisition et Interactions en langue étrangère (AILE)* 1, pp. 87-106.
- VERONIQUE, D. 1994. «*Contextes socio- culturels et appropriation des langues secondes : l'apprentissage en milieu social et la créolisation* ». Bulletin suisse de linguistique appliquée 59, pp. 65-83.